

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} FÉVRIER 2016

Les Conseillers approuvent-ils le dernier compte-rendu du Conseil Municipal (5 janvier 2016) ?

Boîte aux idées :

1° - *Courrier soulignant la dangerosité du carrefour entre la rue de Mamers et la rue Mohain, rue de Verdun.*

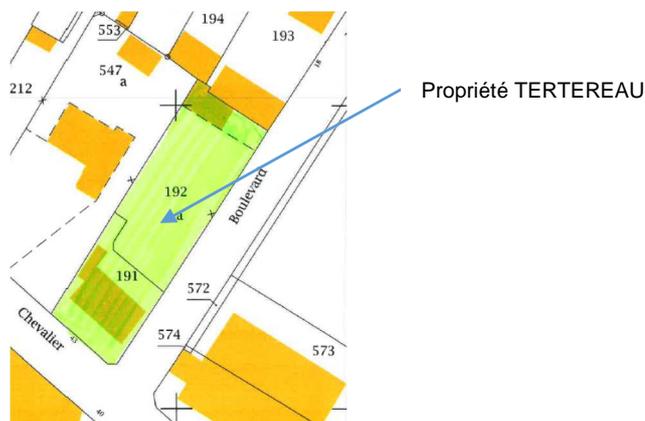
D'après l'auteur du courrier, il suffirait de supprimer le stationnement sur quelques places bordant le carrefour pour supprimer le problème.

2° - *Courrier* : Peindre le transformateur EDF face à la Maison de Retraite, rue des Chanterelles. Peinture réalisée par les Collégiens sur le thème de la vieillesse ou de 3^e âge.

Pourquoi ? Car le regard des résidents se tourne souvent vers ce mur.

3° - *Anonyme* – Qui réclame davantage de ralentisseurs pour couper la vitesse.

1° - **ACQUISITION DE LA MAISON TERTEREAU, QUI FAIT L'ANGLE DU BOULEVARD DE LA GARE ET DE LA RUE PAUL CHEVALIER :**



Cette acquisition qui entraînerait la destruction de la maison permettrait de dégager le carrefour, d'aménager l'espace notamment pour régler définitivement le problème de sécurité de l'accès à l'usine pour les salariés.

Se ferait dans le cadre des travaux de voirie, d'assainissement et d'enfouissement des réseaux engagés sur ces axes en 2016.

Coût de l'opération concernant la maison : **65 650 €** frais inclus (60 000 € vendeur). Opération dans le cadre du droit de préemption urbain dont bénéficie la Commune.

2° - **MAÎTRISE D'ŒUVRE (MOE) POUR LA RUE DU DOCTEUR PAUL CHEVALIER ET LE BOULEVARD DE LA GARE :**

Cette opération rappelons-le se fait en partenariat :

☐ - Avec le **S.I.A.E.P. de Rouessé-Fontaine** avec qui nous partageons le coût du MOE

D.C.I. Environnement :

☞ Lot 1 – Commune : 13 612,50 € HT

☞ Lot 2 – Syndicat : 6 187,50 € HT (*dont 50 % à charge Commune*)

L'adduction d'eau potable est prise en charge à 50 % par le Syndicat, l'assainissement, la voirie, les mâts d'éclairage public sont à charge de la Commune.

☐ - Avec le **Département** qui fait l'étude et prend une participation dans l'enfouissement des réseaux France Télécom et éclairage public : 30 % de prise en charge sur le HT

3° - **VENTE À M. et Mme Jean-Louis LEROUGE D'UNE PARCELLE DE TERRE SITUÉE LOTISSEMENT RUE D'EBERNHAHN - RUE EDMOND MICHELET :**

La vente avait été acceptée sur le principe (*voir Conseil Municipal du 5 mai 2015*) mais nous manquait l'estimation de France Domaine et le métrage (plan de bornage).

Nous avons maintenant les deux :

- ☐ Métrage : 89 m²
- ☐ Estimation France Domaine : 15 €/m²
- ☐ Total : 1 335 €



4° - **DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MAROLLAIS :**

☐ La Préfecture a entérinée le choix légal du nombre de délégués soit **10** pour Marolles-les-Braults. Il convient donc de désigner 3 autres délégués au **scrutin de liste**.

Chaque liste contient automatiquement **3 noms**

Une première liste a déjà été proposée. Toute autre liste peut être candidate.

5° - **CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE SERVICE PUBLIC :**

Notre contrat d'affermage pour la gestion de l'assainissement arrive à terme le 31 décembre 2016.

Il convient donc d'engager la procédure et de désigner une commission d'appel d'offres spéciale pour cette négociation.

Le Maire est président. Il faut :

- 3 autres membres titulaires,
- 3 autres membres suppléants.

6° - CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE CORRESPONDANT À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Mme PASQUIER, comptable, est pressentie pour remplacer Mme GARNIER au poste du Directrice Générale des Services.

Pour assurer en partie la comptabilité (*Mme PASQUIER conservant la responsabilité de la comptabilité*), il convient de recruter un agent.

nt

Pour permettre d'être sûr de l'adéquation de l'agent au poste, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat temporaire d'un an avec période d'essai renouvelable de deux fois un mois.

Au terme de l'année, l'agent « temporaire » sera intégré dans la Fonction Publique Territoriale s'il convient.

Sinon, la Commune n'aura aucun engagement envers lui. Poste 35 heures/semaine.

7° - FACTURE D'ASSAINISSEMENT :

Le 12 janvier 2016, le Centre Communal d'Action Sociale a accepté de prendre en charge la facture d'eau et d'assainissement d'une habitante de Marolles-les-Braults, en situation de grande précarité (- de 500 € de ressources – au chômage).

Il est demandé par le C.C.A.S. à la Commune d'abandonner sur cette facture (146,90 €) la part d'assainissement qui revient à la Commune : 32,50 € HT.

8° - LOT 4 – « COUVERTURE-PHOTOVOLTAÏQUE DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS » :

4 propositions ont été reçues qui sont examinées par le Cabinet AAMR. Dès que leur analyse nous aura été communiquée, vous en serez informé.

Le choix sera proposé en séance.

9° - SUBVENTION OFFICE DU TOURISME 2015 :

La subvention 2015 n'a pas été calculée comme elle aurait dû l'être. On a versé 691 €, on aurait dû verser 3 449,08 €. On fait une inscription d'office pour la somme de 2 758 €.

10° - DÉJECTIONS ANIMALES :

De nombreuses déjections canines polluent nos trottoirs et déprécient l'image de notre Collectivité.

Faute d'obtenir une collaboration spontanée des maîtres pour la protection de l'hygiène publique, nous proposons la mise en place d'une amende de 35 €.

11° - QUESTIONS DIVERSES :